



Litige avec mon banquier qui a abuse de moi

Par **giorgio**, le **12/10/2010** à **21:17**

Bonjour, rnj'ai un banquier qui a fais des mouvement entre le compte privé et le compte de la sarl apres plusieurs rendez vous avec celui ci et apres quelque menace de sa part j'ai decidé de le mettre au tribunal mais ma surprise est de voir que s'il y a une contestation verbale sur les agissement de celui ci (banque de france, organisme gratuit de conseil) toujours rien a faire il y a prescription s'il n'y a pas de courrier recommande avec accuse de reception. aidez moi svp cela fait 1 que ca dure je n'en peut plus. c'est vital. merci pour votre reponse et vos conseil.